



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 117885

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la communication et la diffusion de l'aide aux victimes. En effet, certains pays comme les États-Unis, le Canada ou la Grande-Bretagne, ont forgé une véritable culture de l'aide aux victimes de différents crimes et délits. Dans ces pays, le ministère de la justice distribue très largement un petit document recto-verso (*flyer*), qui est un récapitulatif de toutes les structures existantes, dans toutes les formes de délinquance et de criminalité, à travers le pays. Ces informations sont également données avec les numéros d'appel spécialisés ou les sites internet pouvant être consultés par ces victimes ou leur famille. Ce document rappelle leurs droits et fait appel au bénévolat dans le public pour assister les victimes. Cette forme d'information fait plus appel à des structures étatiques qu'à des associations départementales qui ont moins de moyens, moins de formation et qui souvent n'inspirent pas la même confiance au public concerné. Il pourrait être utile et intéressant de demander à nos services diplomatiques de recenser ces méthodes étrangères et de s'en inspirer pour notre pays. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117885

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9714

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)